

61 CONSTRUCTION

Société par actions simplifiée au capital de 100 euros

Siege social : 60, boulevard Thiers 88200 REMIREMONT

841 052 327 RCS EPINAL

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES DELIBERATIONS DES ASSOCIES EN DATE DU 08/07/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 avril, à 9 heures, les associés se sont réunis au siège social de la société au 60, boulevard Thiers 88200 REMIREMONT en assemblée générale extraordinaire sur convocation faite conformément aux dispositions légales et statutaires.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés. Les pouvoirs des associés représentés sont annexés à la feuille de présence.

Sont présents :

- **Bas Holding représenté par Monsieur Adem BAS,**

Le Président constate que les associés présents ou régulièrement représentés, possédant ensemble **100 actions**, représentent la totalité des actions sociales et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions extraordinaires, conformément aux dispositions de l'article 18. Des statuts la totalité ou à la fois la majorité en nombre d'associés et la majorité de la moitié des associés des actions sociales et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- les Texte de résolution
- les rapports et document comptable
- l'avis de convocation

Puis, Le président déclare que le texte des résolutions proposées, ainsi que les rapports et les documents comptables ci avant visés, à l'exception de l'inventaire, ont été adressés aux associés, en même temps que l'avis de convocation, et que l'inventaire a été mis à leur disposition, au siège social, depuis ce moment.

Les associés ont donc eu la possibilité de poser, pendant ce délai, toutes questions au président.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration à l'unanimité et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

ORDRE DU JOUR

- Transfert de siège
- Adjonction d'activité
- Nomination d'un directeur général
- Cession d'actions
- Modification des statuts en conséquence

Puis le président donne lecture du rapport du président sur l'agrément à donner à la cession envisagée. La discussion est ouverte.

~~Le président commence par donner réponse aux questions orales des associés.~~

Personne ne demandant plus la parole, Les présidents mettent successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION : TRANSFERT DE SIEGE

Les membres de l'assemblée ont décidé de transférer le siège à partir du 08/07/2025 au :

40 BIS Rue Jean Moulin, 88120 Vagney

Modification de l'article 4 des Statuts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION : ADJONCTION D'ACTIVITE

Suite à l'assemblée générale du 08/07/2025 il a été décidé d'ajouter l'activité suivante :

L'activité d'agent immobilier, notamment la transaction sur immeubles et fonds de commerce, l'entremise et la négociation en matière immobilière, et plus généralement toutes activités entrant dans le champ d'application de la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 dite 'loi Hoguet' et de son décret d'application.

Modification de l'article 2 des Statuts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION : NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Suite à l'assemblée générale du 08/07/2025 il a été décidé de nommer directeur général :

Monsieur BAS Mustafa, né le 18/01/1997 à Remiremont et demeurant au 23 Rue des Gazelles 93 140 Bondy et de nationalité Française accepte sa fonction.

Modification de l'article 21 des Statuts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION : CESSION D'ACTION

Suite à l'assemblée générale du 08/07/2025 La société BAS HOLDING décide de céder 50 actions numérotés de 01 à 50 à Monsieur BAS Mustafa, né le 18/01/1997 à Remiremont et demeurant au 23 Rue des Gazelles 93 140 Bondy et de nationalité Française qui les accepte.

BAS MUSTAFA	50 ACTIONS 0150 ACTIONS
BAS HOLDING	50 ACTIONS 51100 ACTIONS
TOTAL	100 ACTIONS

Modification de l'article 8 des Statuts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, Le Président déclare la séance levée à 11 heures.

De tout ce qui précède a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture faite a été signé par les présidents et les associés.

FAIT A REMIREMONT

BAS HOLDING

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by several horizontal strokes.